

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 21 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — » — 13 — »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — — —	Direct.
9 — 04 — — —	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
7 — 11 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
4 — 54 — — —	Direct.
5 — 47 — — —	Omnibus.
9 — 57 — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Depuis que les négociations diplomatiques ont cessé, la situation n'a fait que s'aggraver à Varsovie et dans les anciennes provinces de la Pologne. Toutes les nouvelles qui nous parviennent, depuis quelques jours, indiquent à la fois une recrudescence dans l'insurrection et un redoublement de rigueur dans la répression. Une dépêche de Königsberg annonce que les populations de Dubiezc et de Drakal, dans le district de Lida, ont été transportées en Sibérie par ordre de Mourawieff. Hommes, femmes et enfants, tous ont été envoyés en masse dans ce redoutable exil. Le *Morning-Post* publie aussi un document du gouvernement national de Lithuanie, qui signale à l'Europe une liste de faits douloureux, où se distinguent, par leur cruauté, les exécutions ordonnées par le fils de Mourawieff.

Un journal russe, le *Dien* de Moscou, déplore la conduite du gouvernement du czar, qui lui semble rendre désormais impossible la domination russe en Pologne. Il exprime, du reste, cette opinion, dans une phrase pittoresque : « On peut bien, dit-il, s'appuyer sur des baïonnettes, mais on ne peut pas s'y asseoir. » (La France).

On lit dans une correspondance de l'Union de l'Ouest :

Malgré les démentis de certains journaux, il paraît exact que les affaires polonaises ont donné lieu, dans ces derniers temps, aux pourparlers les plus sérieux entre Paris et

Londres, et on ajoute que les deux cabinets seraient tombés d'accord sur la façon d'apprécier la question au point de vue des traités de 1815 et sur l'attitude à prendre vis-à-vis du gouvernement moscovite. On n'attendrait plus que le retour des principaux hommes d'État dans les deux capitales, et principalement celui de l'Empereur, pour préciser définitivement l'entente et donner une forme diplomatique aux vues et aux résolutions des deux puissances occidentales.

Quant à la cour de Vienne, elle n'aurait nullement été exclue de ces pourparlers, mais elle se serait tenue elle-même à l'écart, et la France aurait cherché d'abord à s'entendre avec l'Angleterre, pour laisser ensuite à son alliée le soin de tâter l'Autriche et de s'engager avec elle.

Toute cette situation ne laisse pas que de maintenir d'assez vives inquiétudes, surtout dans les régions financières, et c'est une raison de plus pour tout le monde de souhaiter la très-prochaine réunion des Chambres, qui fournira aux représentants de l'opinion publique l'occasion d'exprimer leurs craintes et au gouvernement le moyen de faire connaître ses intentions et sa politique.

Varsovie, 7 octobre. — *Officiel.* — Le colonel Schulmann a battu le 30 septembre à Maly-Melchow (gouvernement de Radom) les bandes réunies d'Otto, d'Iskra et les débris de celle de Chmelinski. Les insurgés ont éprouvé de grandes pertes; leur chef Otto a été tué.

Une bande de 100 gendarmes pendeurs est tombée sur le village Dzobowa où elle a pendu six paysans et brûlé leurs maisons. Une com-

pagnie d'infanterie et 150 cosaques, envoyés à la poursuite de cette bande, l'ont atteinte près de Czenstochow et l'ont complètement détruite. — Havas.

L'opinion publique s'est préoccupée de ce fait, assez inattendu dans les circonstances actuelles, que l'Italie et la Russie viennent de conclure un traité de commerce. Des correspondances de Turin vont jusqu'à prétendre que les rapports entre ces deux puissances seraient d'une nature encore plus intime au point de vue politique.

Nous devons mentionner cette nouvelle sous toutes réserves, car elle nous paraît en contradiction avec l'attitude antérieure et les intérêts mêmes du nouveau royaume italien. Toutefois, nos correspondants y insistent dans des termes qui ne nous ont pas permis de la passer sous silence. (La France).

M. Elliot, qui remplace M. Hudson en qualité de ministre de S. M. britannique à Turin, était à Paris avant-hier. Il a été reçu par S. Exc. le ministre des affaires étrangères et il est reparti hier pour l'Italie.

Il s'est produit à Malte un mécontentement contre la manière dont le gouvernement britannique exerçait ses pouvoirs. Une pétition couverte de plusieurs milliers de signatures vient de parvenir en Angleterre. On y demande l'institution d'un gouverneur civil et d'un conseil de gouvernement ayant un pouvoir effectif.

Il semble, d'après cet exemple, et d'après le spectacle donné en ce moment par les îles

Ionniennes, que les possessions anglaises dans la Méditerranée n'ont pas lieu d'être satisfaites du régime auquel elles sont soumises.

D'après la *Gazette de la Croix*, le gouvernement français aurait sagement conseillé au cabinet de Copenhague de ne pas faire un *casus belli* de l'accomplissement de l'exécution fédérale dans le Holstein.

Le journal *Fædrelandet* de Copenhague, du 7 octobre, annonce que la conclusion de l'alliance du Nord doit être regardée comme certaine, quoique le traité ne soit pas encore signé ni ratifié; mais la chose doit avoir lieu très-prochainement. Le retard n'a pour cause aucune divergence d'opinion, mais seulement les égards dus aux puissances occidentales, dont l'une (la France, d'après ce que nous apprenons), a répondu d'une manière très-obligeante et encourageante aux communications qui lui ont été faites de la part du Danemark.

Au diner de gala, qui a eu lieu hier à Gluckstadt, le prince Chrétien, en portant un toast au roi, a parlé de la situation politique du pays.

« Je crois pouvoir, a-t-il dit, exprimer l'entière conviction que chacun, comme moi, est prêt à donner son sang et sa vie pour l'honneur, l'indépendance et le droit du Danemark. »

Le roi a répondu que les paroles du prince, parties du cœur, trouveraient partout un écho; qu'il désirait la paix, mais que si elle ne pouvait être maintenue, il trouverait un appui dans la fidélité de son peuple. Le roi a

PROUILLÉTON.

LE FUSIL MAUDIT.

I.

— Comment ! encore ce fusil ? J'ai pourtant déjà dit cent fois que je ne voulais plus le voir.

Voilà ce que disait, il y a une dizaine d'années, une jolie femme à la vue d'une très-belle arme, d'un fusil de chasse qu'un domestique avait descendu des combles de la maison pour le nettoyer.

— Oui, c'est un fusil maudit, reprenait la dame. Il faudra qu'on m'en défasse au premier jour.

On racontait, en effet, des histoires sinistres sur cet objet tant repoussé.

Deux années auparavant, dans les Ardennes, ce magnifique fusil, qui n'avait pas coûté moins de mille écus, ce fusil à deux coups, dont la crosse était si bien sculptée, avait causé la mort de son propriétaire. Un matin, quelques jours avant l'ouverture de la chasse, M. René de Luce, en l'es-sayant, ne prit pas assez de précautions au moment

où il l'appuyait sur la souche d'un érable à la détente joua, et toute la charge frappa le chasseur en pleine poitrine.

Le pauvre imprudent mourut le jour même.

C'était sa veuve qui, toutes les fois que ce fusil venait à se montrer à ses yeux, faisait entendre les plaintes que nous venons de rapporter.

Une fois, elle avait voulu le donner à un jeune cousin, pour s'en débarrasser. Le pauvre lycéen s'était fracassé la main à peu près de la même manière que le gentilhomme de campagne était mort.

— Eh bien, je vous dis que c'est une arme maudite, s'était-elle écriée à la fin. Qu'on s'en défasse donc à tout prix !

Mais, qui arrive donc à se faire obéir tout-à-fait ? Personne, assurément, et une jeune veuve beaucoup moins qu'un autre.

Celle dont il vient d'être question quittait les Ardennes, qui ne pouvaient plus lui rappeler que de tristes souvenirs. Un jour, après les premières larmes données à la douleur, elle décida de venir habiter Paris. Où une jeune et jolie femme pourrait-elle mieux s'expatrier ? La maison de campagne où son mari était mort devenait un spectacle affligeant pour ses yeux. La forêt, et même le parc où

il chassait de son vivant, lui faisaient l'effet d'un cimetière. Elle réalisa une partie de sa fortune, et vint poser son nid dans la Chaussée-d'Antin, la patrie des jolies prosrites.

Au nombre des objets de famille dont elle ne voulut pas se séparer se trouvaient des livres, des herbiers, des tableaux, des coquillages et quelques médailles. Le majordome chargé de faire les paquets imagina de mêler le fusil à ces sortes de reliques. Dans la pensée de cet excellent serviteur, il serait bien plus facile de se défaire de cette arme précieuse à Paris que dans la province.

— On le cédera aisément à un armurier, disait-il.

Quant à la jeune femme, elle avait d'autres préoccupations que celles qui se rapportaient au passé; elle songeait aussi un peu à l'avenir. Hélas ! c'est là l'action du temps, ce grand guérisseur des plaies de l'âme. Il porte à l'oubli, et les physiologistes prétendent que c'est fort heureux.

Cependant, lorsque la belle veuve revit le fusil, elle s'écria :

— Il faudra qu'on m'aide à m'en défaire à la première occasion.

Mais, qu'est-ce que le mot d'une femme ? La devise écrite par François I^{er} sur les vitres du château

de Chambord sera éternellement vraie, même en ce qui touche les plus petites choses.

II.

Madame de Luce ne pensa plus à ce qu'elle avait dit.

Paris et ses fêtes lui eurent bientôt fait perdre de vue qu'elle avait un fusil à vendre.

Au printemps de 1852 il y eut donc, un beau jour, dans un hôtel de la rue du Helder, une jeune femme sortant des Ardennes, qui n'avait ni belle-mère, ni oncle, et de grand frère grondeur pas davantage. Elle avait l'air de ne tenir à qui que ce fût sur terre; elle portait le nom de madame de Luce, et se disait veuve. — Au fond, elle avait passé le temps du chagrin officiel, mais elle tenait à paraître pour toujours affligée, d'abord parce que le deuil lui allait à ravir; ensuite parce qu'une jeune et jolie veuve, toujours en demi-noir, est bien accueillie partout. En faisant ce double calcul, madame de Luce avait deviné juste : les charmes de sa personne et, par-dessus tout, l'intérêt que fait inmanquablement naître le veuvage d'une jeune femme n'avaient pas tardé à la mettre beaucoup à la mode.

terminé par un toast à la patrie bien-aimée. — Havas.

La Gazette de la Croix dit que le roi des Belges, dont nous avons annoncé le départ pour Bade, doit avoir dans cette ville une entrevue avec le roi de Prusse.

Les correspondances de Berlin assurent que, malgré les efforts de la presse officielle, pour présenter le voyage du prince royal de Prusse en Angleterre comme une simple tournée d'agrément, il se confirme chaque jour que le prince ne serait parti que pour échapper aux embarras intérieurs du gouvernement et pour rester complètement étranger aux mesures qu'il pourrait prendre.

Le Moniteur prussien contient une ordonnance ministérielle, en date du 22 septembre, d'après laquelle les frais de remplacement des fonctionnaires salariés par l'Etat, qui ont accepté le mandat de député, ne doivent plus être payés par l'Etat. Les autorités compétentes recevront de leurs chefs respectifs l'ordre de retenir, sur les termes à échoir des appointements de ces fonctionnaires, les sommes nécessaires pour couvrir les frais de leur remplacement. — Havas.

Le Botschafter annonce que l'on a reçu à Vienne les réponses de la plupart des gouvernements allemands à la dernière circulaire autrichienne qui contenait une appréciation de la réponse du roi de Prusse à la lettre collective des souverains réunis à Francfort. Les réponses sont en accord complet avec l'appréciation du cabinet de Vienne. Aucun des gouvernements ne saurait reconnaître dans les explications de la Prusse une disposition à s'engager dans l'œuvre de la réforme, et tous se montrent désireux d'exprimer cette appréciation commune dans un document ayant un caractère collectif.

Le Botschafter présume que l'Autriche va proposer l'envoi d'une réplique à la Prusse. — Havas.

Le pape a reçu diverses adresses venues de Pologne, qui lui apportent l'expression des remerciements de la nation polonaise pour les prières qu'il a ordonnées en faveur de sa cause. (La France.)

Il se confirme que les réserves mises par l'archiduc Maximilien à l'acceptation de la couronne du Mexique ont une très-sérieuse importance. La sanction du peuple mexicain sera probablement obtenue; mais on trouvera plus de difficulté à obtenir des puissances européennes la garantie du nouvel établissement monarchique. Dans tous les cas, la solution définitive se trouve ajournée à plusieurs mois, et le séjour de nos troupes expéditionnaires prolongé d'autant. (Union de l'Ouest.)

La malle des Indes apporte des nouvelles de Melbourne (Australie) du 25 août. La guerre prenait de l'extension dans la Nouvelle-Zélande. Les Maoris se montrent en grand nombre. Des envois de renforts sont nécessaires.

Les avis de Shang-Hai sont du 20 août. La tranquillité régnait dans les environs de cette ville. On avait offert mille livres sterling pour la capture de Burgewine.

Les lettres du Japon constatent que l'expulsion des étrangers a été ouvertement déclarée. — Havas.

On a reçu les nouvelles suivantes de l'extrême-Orient, par la voie d'Alexandrie :

L'amiral anglais a quitté Yakohama. On croit qu'il est allé châtier le prince japonais Satsumah.

Manille, Java, Shanghai, sont tranquilles. Le général Gordon se prépare à attaquer les rebelles chinois. — Havas.

Nouvelles Diverses.

La Correspondencia, de Madrid, annonce que S. M. l'Impératrice s'arrêtera trois ou quatre jours à Lisbonne, qu'elle ira ensuite à Cadix, à Séville, à Malaga et à Grenade. Une dépêche nous apprend qu'une députation est chargée de se rendre dans les ports espagnols où doit passer Sa Majesté pour lui porter les félicitations de la reine d'Espagne.

M. le général de division Fleury, directeur général des haras, vient de rentrer à Paris de retour d'une grande tournée qu'il avait entreprise peu de jours après la publication au Moniteur des décrets supprimant quatre établissements hippiques en France. Le général a voulu tout voir par lui-même et se rendre compte sur place des besoins de chacun et de l'état des choses dans les centres les plus producteurs. Il en a conféré avec les chefs ou les directeurs des dépôts. Suivant sa constante habitude, il s'est beaucoup entretenu avec les éleveurs, qu'il consulte et questionne toujours lui-même afin d'être directement aussi bien renseigné que possible.

Dès son arrivée à Paris, le général a été reçu par l'Empereur.

Le conseil général de la Banque de France, dans sa séance de jeudi, a porté le taux de l'escompte de 4 à 5 0/0.

Nous pouvons annoncer la publication prochaine d'un travail qui sera couru du public; c'est un écrit de Monseigneur l'évêque d'Orléans qui aura pour titre ou à peu près : *Lettres à un jeune catholique sur les études qui peuvent convenir aux loisirs d'un homme du monde*. Le manuscrit, assez volumineux, est entièrement terminé, et l'illustre prélat l'a remis au Correspondant, qui doit le publier en quatre fois. La première partie paraîtra dans la livraison du 25 octobre.

Nous recevons quelques nouveaux détails sur les travaux des frégates cuirassées.

La division est restée à la mer six jours entiers, pendant lesquelles elle a exécuté, une première fois, toutes les expériences tracées par le programme de la commission.

Partie de Cherbourg le dimanche 27 septembre, elle a eu, dans la nuit du mercredi au jeudi, un coup de vent de nord-ouest très-violent qui a servi à démontrer que les navires cuirassés, malgré leur poids énorme, joignent à une grande stabilité toutes les qualités nautiques désirables.

Les bâtiments cuirassés ont beaucoup mieux supporté le coup de vent et la grosse mer que le Napoléon, un de nos plus beaux et de nos meilleurs vaisseaux, adjoint à la division pour servir de terme de comparaison.

Trois de nos bâtiments cuirassés ont déployé une vitesse moyenne de douze nœuds; deux, le Solferino et la Normandie ont dépassé cette moyenne. Le Solferino et le Magenta ont présenté un intérêt particulier en raison de l'épéron qu'ils portent à leur avant.

Ils ont exécuté, de la manière la plus satisfaisante, les manœuvres d'ensemble et les manœuvres isolées.

La division cuirassée, après être restée dix jours environ à Brest, reprendra la mer pour continuer ses travaux, que M. le vice-amiral Penaud dirige avec une grande supériorité.

L'exécution de la décision ministérielle du 26 juin 1865, insérée au Moniteur de l'armée du 1^{er} juillet, et relative au passage dans la réserve d'un certain nombre de militaires des corps de troupes de la marine, ayant soulevé quelques difficultés, il convient, pour le présent, de se conformer aux dispositions suivantes, adoptées par le ministre de la guerre le 4 septembre 1865 :

Ces hommes seront inscrits dans les dépôts de recrutement sur un registre distinct, et comme ils ne comptent pas à l'effectif de l'armée de terre, ils ne seront pas compris dans les états et situations envoyés périodiquement au ministère de la guerre.

Il leur sera fait application des instructions relatives aux hommes de l'armée de terre, en ce qui concerne les autorisations de mariage, les permissions d'absence, les changements de résidence, etc.

Quant aux demandes de réadmission sous les drapeaux, d'engagement après libération, de rengagement, d'exonération, elles devront être soumises à l'appréciation du ministre de la guerre (recrutement et dotation de l'armée).

Les congés de libération seront établis au titre de la réserve, par les commandants des dépôts de recrutement, au moyen des imprimés en usage pour les militaires de l'armée de terre.

L'inondation du Nil prend des propor-

tions inquiétantes. L'armée tout entière est employée aux travaux des digues.

La fille de Victor Hugo vient d'épouser un des officiers les plus distingués de l'armée anglaise.

La jeune femme a dû partir, aussitôt après la cérémonie, avec son mari, dont le régiment avait Halifax, au Canada, pour destination.

La seconde expérience du ballon Nadar aura lieu, ainsi que nous l'avons dit, le dimanche 18 octobre. On parle déjà d'une centaine de demandes faites dans le but de participer à la nouvelle excursion aérienne.

A une des représentations de Faust, à Pesth, M^{lle} Carina, qui chantait le rôle de Marguerite, ne fut pas peu embarrassée, au moment où elle ouvrait la boîte qui renferme les bijoux de Méphistophélès, de la trouver vide. Après des recherches, on acquit la certitude que les bijoux avaient été placés dans la boîte, mais qu'ils avaient été volés sur la scène. Le voleur, qui n'a pas été découvert, s'était mépris sur le prix du cadeau de Satan, qui ne valait pas vingt florins.

Sur leur voyage scientifique, M. Barry et le célèbre docteur Livingstone ont fait l'importante découverte de la Revalescière, délicieux aliment éminemment réparateur, qui a opéré 60,000 guérisons sans médecine et sans purger. Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes, rendant la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises ou laborieuses digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements même en grossesse, douleurs, aigreurs, crampes, et spasmes d'estomac, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhes, hystérie, névralgie, vice du sang, la fleur blanche, les pâles couleurs, hydroisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 60,000 guérisons. — N° 52,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 58,604 : M. Dedé, 13, rue Duvivier, Paris, d'une gastralgie qui avait résisté à tout traitement médical. — N° 60,416 : M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie) avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées. — N° 48,842 : M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 57,915 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. — Chevilion, officier de santé. » — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME.

Il est impossible que vous ne connaissiez pas notre héroïne. Vous l'avez vue, vingt fois dans l'avenue du bois de Boulogne en costume d'amazone, et sollicitant du pommeau d'argent d'une cravache un beau cheval de race.

Madame de Luce ne compte pas aujourd'hui plus de trente-deux ans, et elle n'en accuse que vingt-huit. Elle est belle et blanche comme le sont les jeunes femmes imaginées par Walter Scott. Son cou, parfaitement modelé, porte avec orgueil une de ces têtes impalpables comme on n'en voit qu'en rêve ou dans les tableaux du peintre anglais Lawrence; son visage, d'un ovale parfait, est encadré d'une bordure de cheveux d'un blond d'enfant; son regard est limpide et bleu; sa bouche petite, avec des lèvres minces et pâles; sa taille, d'une abeille; sa main, d'une statue antique; son pied, d'une mandarine.

En tout, vous le voyez, c'est une perfection.

Riche d'un douaire de son mari, la jolie veuve possède, dans la banlieue, entre Paris et Rueil, une maison de plaisance bâtie sur un terrain élevé, au milieu d'un flot de verdure.

Cette résidence, construite sur le plan de la Malmaison, est entourée de hauts peupliers et de pla-

tanés, et, durant toute la belle saison, ces ombres sont le rendez-vous de mille oiseaux chanteurs. Au coucher du soleil il s'élève, de ce petit bouquet de feuilles épanouies, une musique de fauvettes et de rossignols la plus merveilleuse qui soit à entendre.

On voit que tout concourt à faire de cette résidence un séjour délicieux; madame de Luce le sait, et elle quitte ordinairement Paris vers la fin d'avril pour y venir. La petite dame n'émigre pas seule, on le devine. Une cour la suit pas à pas. Parmi ses amis de la ville, et ils sont nombreux, les plus zélés la viennent voir à la campagne; ceux-là s'installent familièrement dans la maison, selon l'usage de tous les amis. On appelle aussi, pour se mêler aux invités, quelques voisins, autres campagnards d'emprunt, et la saison se passe ainsi, le plus pastoralement du monde, sous la tonnelle d'un parc ou entre les marges d'un chemin vert. Il est vrai, que, de temps en temps, une tête folle, qui est toujours celle de la maîtresse de la maison, rompt tout-à-coup la monotonie de ces loisirs en proposant d'aller prendre les eaux à Biarritz, ou de courir croquer des sites en Suisse, sur les cimes de la Juny-Frau, la Montagne Vierge.

En 1854, vers le mois de septembre, à l'entrée de l'automne, les invités se trouvaient toujours en grand nombre chez madame de Luce. Amis et voisins, ils attendaient que la jeune veuve donnât le signal du retour à Paris. Les feuilles tombaient déjà une à une de la ramure des arbres, et le Théâtre-Italien allait prochainement ouvrir. Tout exigeait que ce départ fût prochain.

Un certain soir que le ciel était gris et l'air un peu plus piquant que de coutume, la compagnie s'était partagée en plusieurs groupes, dans un petit salon bleu adorable de luxe. Dans le coin le plus silencieux de ce salon, les Nestors jouaient aux échecs; on avait dressé plus loin une table d'écarté pour les jeunes gens blasés, et les dames, formant le cercle autour d'un petit feu clair (car il commençait à faire froid), se confondaient en ces petits babillages frivoles, pâle reflet de l'esprit de la conversation d'autrefois. De quoi causait-on? De chiffons, sans doute; de théâtre, sûrement; un peu aussi, peut-être, du dernier roman qui venait de paraître, et beaucoup, très-probablement, de la jument anglaise en ce moment à la mode.

Ce texte suranné, et cependant toujours nouveau et toujours inépuisable, il faut le croire, puisqu'on

y revient sans cesse, pouvait durer toute la soirée, lorsqu'un incident imprévu vint suspendre le cours de ces causeries.

Sur les neuf heures, la porte du petit salon s'ouvrit tout-à-coup, et un domestique annonça à voix haute :

— Monsieur Maurice Desgranges!

On vit entrer en même temps un jeune homme mis sans trop de recherche, mais dont les manières annonçaient cette élégance de convention qui est un passe-port obligé auprès du monde d'à présent. Le nouveau venu se dirigea avec familiarité vers le groupe des dames, et, arrivé devant la jolie veuve, il salua profondément.

— Vous voilà, à la fin! s'écrièrent les causeuses toutes à la fois, aussitôt qu'elles eurent aperçu le jeune homme.

— Vous n'êtes donc pas allé jeter un moulin à bluter sur le lac Ontario?

— Vous n'avez donc pas été dévoré par les ours blancs de la mer Glaciale?

— Vous ici! Le vent ne vous a donc pas emporté sur le pic de Ténériffe?

Quand il eut bien prêté l'oreille à ces questions, faites coup sur coup, le jeune homme s'inclina de

PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 k., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharmacien; PASQUIER, pharmacien; COMMON, rue Saint-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (359)

Chronique Locale.

La foudre est tombée pendant l'orage de mercredi à jeudi sur le clocher de Saint-Cyr et y a occasionné de grands dégâts. Elle a pénétré ensuite dans l'intérieur de l'église où elle a laissé également des traces de son passage. On dit que le fluide électrique a produit des effets singuliers dans la campagne auprès de Fontevault : des pierres auraient été lancées dans une chambre sur un lit occupé par les propriétaires de la maison. La dame aurait été frappée par ces projectiles, et serait malade depuis ce jour. Des détails certains nous manquent.

On lit dans le journal de *Maine-et-Loire* : Dimanche dernier, la Société des Régates d'Angers a donné, sur la Maine, ses régates annuelles. Le temps avait favorisé la réunion d'un public qu'on ne s'attendait pas à voir aussi nombreux, mais il n'a pas permis aux concurrents d'effectuer le parcours avec toutes les péripéties habituelles de la lutte. Cependant, malgré la brise très-faible, les courses ont été suivies avec un vif intérêt. Cet intérêt s'est particulièrement porté sur les bateaux *Hasard* et *Furet*, qui se sont suivis de très-près et dont le vainqueur, après avoir été dépassé avant le deuxième virage, n'a repris son rang qu'après le dernier.

Parmi les bateaux voiliers de Nantes et d'Angers, on a remarqué, sur le champ de course, quelques bateaux à l'aviron de la Société nautique de Saumur, qui ont bien voulu descendre la Loire et venir ajouter au coup-d'œil de la fête. On doit en savoir gré à ces amateurs et espérer que dans l'avenir ils rencontreront ici des adversaires dignes d'eux.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance de 1863.

(Suite.)

Le Conseil vote ensuite sans discussion, conformément aux propositions de M. le préfet et à l'avis de sa quatrième commission, les crédits ci-après, savoir :

500 fr. inscrits au sous-chap. XIX, art. 3, pour les dépenses de livres et registres de comptabilité de sociétés de secours mutuels;

300 fr. inscrits au sous-chap. XVII, art. 4, pour gratification aux belles actions;

nouveau et répondit avec une grâce étudiée :

— Je ne suis pas allé sur les rives du lac Ontario, où j'irais volontiers, cependant, si tel était votre bon plaisir, mesdames; les ours blancs de la mer Glaciale m'eussent difficilement dévoré, car je n'ai vu ces ours terribles que dans les tableaux de monsieur Biard, au musée du Louvre; enfin, je ne suis pas sur le sommet du Ténériffe, puisque je me trouve au milieu des plus belles, des plus jeunes et des plus spirituelles femmes qu'on puisse trouver de Paris à Rueil.

— Vous êtes toujours aimable comme un ancien marquis de l'Œil-de-Bœuf, répartit, au nom de toutes les dames complimentées par Maurice Desgranges, madame de Lucé avec un bienveillant sourire.

Après avoir répondu à ce sourire par un petit geste de la main tout-à-fait galant, le jeune homme s'assit d'un air d'assurance dans un fauteuil qu'on lui avait désigné.

Maurice Desgranges avait trente ans, l'œil en amande, la face rose, la physionomie assez ouverte, une gaieté inaltérable, de la complaisance, l'envie de plaire, et, partant, des chances pour remuer le cœur des femmes. Pour le reste, il appartenait à cette catégorie de jeunes gens d'aujourd'hui qui pro-

500 fr. comme les années précédentes, inscrits au sous-chap. XIX, art. 1^{er}, en faveur de l'orphelinat de Saumur.

Un membre de la deuxième commission soumet au Conseil le rapport suivant sur les enfants assistés :

« Messieurs,

« Le rapport de M. le préfet, concernant les enfants assistés, signale une progression décroissante, en 1862, dans le nombre des enfants élevés par les hospices dépositaires.

« L'effectif de ces enfants, qui était au 1^{er} janvier 1862 de 1,205, est descendu au 31 décembre à 1,048.

« Ce résultat paraît d'autant plus satisfaisant que ce mouvement s'est opéré dans le même sens depuis plusieurs années. Ainsi, au 1^{er} janvier 1861, on comptait 1,335 enfants de cette catégorie; — 1,399 en 1860; — 1,527 en 1855; — 1,708 en 1858. — Et si l'on remontait jusqu'à l'année 1853, on trouverait que le nombre de ces enfants s'était élevé jusqu'à 2,160.

« Ces rapprochements dispensent de tout commentaire.

« 118 admissions ont eu lieu dans le cours de l'année 1862.

« Les radiations ont été de 275. Elles se divisent ainsi :

• Enfants décédés	72
• Enfants remis à des parents ou à des bienfaiteurs	45
• Enfants ayant atteint leur douzième année	158
• Total	275

« La deuxième commission a remarqué avec beaucoup de satisfaction qu'il y avait eu moins de décès en 1862 que dans les années précédentes. Ils ont été de 5,44 sur 100. Ils étaient en 1861 de 8,6; en 1860 de 7,70; en 1859 de 7,86; en 1858 de 15,28 sur 100; enfin ils ont été, au début des allocations départementales, de 24,40 sur 100 enfants qui y prenaient part.

« Il est vraisemblable que cet heureux résultat est dû à l'augmentation du salaire des nourrices; aux placements des enfants dans les campagnes; au choix des familles nourricières; aux vêtements délivrés plus assidument par les hospices; et aux soins hygiéniques prescrits par M. l'inspecteur.

« Les enfants sont généralement vaccinés et fréquentent les écoles communales. Ils reçoivent régulièrement les instructions religieuses qui préparent l'homme à la vie honnête et lui donnent la force de lutter contre l'infortune et les mauvaises passions.

« Ainsi, Messieurs, en ce qui concerne ces enfants, le service a paru à la seconde commission marcher dans la bonne voie; elle vous propose d'en recommander le maintien, s'il n'est possible de faire encore mieux.

« Les enfants qui, ayant atteint leur douzième année, cessent d'être à la charge du dé-

fessent tout haut que le beau, c'est l'argent; la religion, l'argent; l'honneur, l'argent, le mérite, l'argent, et auxquels aucun moyen de s'enrichir promptement ne répugne plus.

Ayant la tête et le cœur pleins de cette morale, il n'avait pas hésité à créer une société par actions pour le défrichement d'une partie des Landes, et de quelques langues de sable qui n'avaient, jusqu'à ce jour, amené que des sapins rabougris et un maigre bouquet de bruyères, il était parvenu à faire ce qu'on nomme maintenant une *ferme modèle*. Ferme modèle, en effet, puisqu'elle devait rapporter à son fondateur un lingot d'or par chaque pied cube de terrain. Cette entreprise ayant eu un enfantement difficile, comme tous les établissements du même genre, avait nécessité de la part de Maurice Desgranges une absence de dix-huit mois passés en province, et c'était à ce long éloignement que les dames avaient fait allusion dans les paroles qu'elles lui avaient adressées au moment où il opérait son entrée.

(La suite au prochain numéro.)

parlement, et restent sous la surveillance de l'inspecteur et des commissions hospitalières, étaient au 1^{er} janvier 1863, de 1,032.

« La plupart de ces enfants sont employés aux travaux agricoles. On ne saurait, sous tous les rapports, leur donner une meilleure direction; dans aucune autre condition, leur avenir ne présenterait autant d'avantages, et ne donnerait à la société d'aussi solides garanties.

« A ce sujet, la deuxième commission s'est préoccupée du vœu émis l'an dernier par le conseil d'arrondissement de Cholet, ayant pour objet l'étude d'un projet d'établissement spécial, destiné à recevoir les enfants des hospices, et à les employer aux travaux agricoles.

« M. le préfet, dans son rapport, s'associe aux conclusions émises sur cette question par M. l'inspecteur départemental. Ces conclusions se résument ainsi : Lorsque les enfants sont placés chez les cultivateurs, il se forme entre le nourricier et l'enfant des liens désintéressés et affectueux qui créent une sorte de paternité adoptive de la part du nourricier, et donnent à l'enfant une certaine place dans la famille. L'enfant se soumet d'inclination aux habitudes de travail pratiquées autour de lui; il les partage sans effort et s'associe de cœur à tout ce qui contribue à la prospérité de la seule famille qu'il considère comme son unique bienfaitrice.

« Dans les établissements agricoles, au contraire, la vie de famille ne peut exister. Si l'emploi du temps y est réglé, la soumission de l'enfant est une contrainte à laquelle il cherche à se soustraire.

« A l'appui de cette assertion, M. l'inspecteur rappelle qu'en 1860 on comptait en France 18 colonies agricoles, et que le rapport général sur ces colonies, adressé à M. le ministre de l'intérieur, constate qu'elles ont rarement prospéré. Ce rapport général est même plus sévère, ainsi qu'on peut en juger par le passage suivant, cité dans celui de M. le préfet, dans ces termes : *Ne serait-il pas permis de croire que l'institution des colonies agricoles porte en elle un vice radical?*

« Sans admettre une opinion aussi absolue, la deuxième commission a partagé cet avis : que les placements particuliers sont préférables aux établissements agricoles, où les enfants réunis en grand nombre, sous le même toit, soumis à la même discipline, ne peuvent avoir avec leurs surveillants ces relations individuelles dont l'enfant est généralement touché, et dont il est d'autant plus reconnaissant qu'il comprend mieux que les soins et les marques d'affection sont donnés à lui seul, et non plus d'une façon pour ainsi dire impersonnelle. (La suite au prochain numéro.)

Il n'est bruit à Niort et à Parthenay que de sinistres financiers, qui seraient le contre-coup d'un désastre très-considérable essuyé par une maison de Bordeaux. On sait la fin tragique de M. Cartier, le banquier de Parthenay. Nous croyons savoir qu'à la suite d'une réunion de créanciers, les affaires de la maison de Niort ont été arrangées. — U. BÉDUCHAUD.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de Saumur informe ses administrés que, conformément à l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 24 septembre 1863, une enquête de vingt jours sera ouverte à la Mairie de cette ville, à partir du 10 octobre présent mois, à l'effet de recevoir les observations de toutes les personnes intéressées, sur la demande formée par :

1^o La dame veuve Vata, qui sollicite l'autorisation de disposer d'une étendue de 140 mètres pour y étendre le linge sur la cale du quai de Limoges;

2^o Le sieur Joseph Chevalier, loueur de cuiviers, rue de Fenet, à Saumur, qui sollicite l'autorisation de planter des piquets et de tendre des cordes, sur la cale de Limoges, auprès

de l'abrenvoir d'amont, pour y étendre du linge, sur une longueur de 20 mètres.

Les observations relatives à ces deux demandes seront reçues au secrétariat de la Mairie de cette ville, du 10 au 30 octobre courant.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 octobre 1863.

Le Maire,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Breslau, 8 octobre. — On lit dans la *Gazette de Breslau* :

Un ouvrier de la grande usine Evans, à Varsovie, accusé d'avoir fabriqué des projectiles pour les insurgés, a été fusillé par les Russes dans la cour même de la fabrique. Le général de Berg a de plus ordonné la fermeture de l'usine, jusqu'à ce que M. Evans, qui est un sujet anglais, eût payé 15,000 roubles d'amende pour la conduite de son ouvrier.

Dans le palatinat de Kalisch, un fort recrutement s'effectue pour l'armée insurrectionnelle.

Un combat très-meurtrier a eu lieu à Rocznaw; le résultat a été indécis.

Constantinople, 8 octobre. — Une expédition polonaise a heureusement débarqué à Vardar en Circassie. — Havas.

BULLETIN FINANCIER.

La position financière se maintient dans des conditions excellentes; mais en ce moment tout est subordonné à la politique, et c'est son influence justement redoutée qui, aussitôt la liquidation faite, a pesé de nouveau sur le marché et a amené des offres sur toutes les valeurs, jusqu'à la fin de la semaine; de sorte que l'on a fermé à peu près dans les plus bas cours.

La plupart des établissements de crédits sont fermes. La Banque de France a fléchi cependant de 100 fr. à 5,500. Le Crédit foncier, sur lequel la spéculation est toujours active, a fléchi de 15 fr. à 1,325. Le Crédit colonial a eu un marché très-anime, et ses actions se sont parfaitement soutenues de 735 à 740.

Le marché des chemins de fer est resté lourd; on a livré des titres à la liquidation, et la plupart des lignes ont fléchi sensiblement. L'Orléans est tombé à 1,012,50, le Nord à 990, l'Est à 510, le Midi à 715.

Les chemins étrangers ont eu peu d'animation, les Autrichiens surtout sont lourds; ils ont fléchi de 7,50 à 406,25. Les lignes espagnoles demeurent stationnaires. Le Nord de l'Espagne se tient à 512,50, le Séville-Cadix à 490, les Portugais à 512,50. La chemine de Braine-le-Comte à Courtrai annonce la clôture prochaine de sa souscription. Nous croyons savoir que dès à présent le capital de ce chemin est presque entièrement couvert.

Il vient de se créer en Belgique une nouvelle institution financière, sous le nom de *Compagnie immobilière belge*, Société anonyme au capital de 60 millions, avec le double avantage d'être Compagnie immobilière et Compagnie de crédit foncier. Ses larges attributions lui assurent un grand succès parmi les capitalistes belges et français. La première émission de 25 millions, qui se fait en ce moment, sera plusieurs fois couverte, car les souscripteurs seront privilégiés quand il s'agira d'émettre au pair le restant du capital social.

A l'instar du Crédit foncier, du Comptoir d'es-compte et du Crédit industriel, la maison L. Montier et Cie, rue Richer, 47, ouvre des comptes-courants avec chèques produisant 4 0/0 d'intérêt, à toute personne qui fait un premier versement de 100 francs au moins. — Cette maison délivre aussi des bons qui produisent 4 1/2, 5 0/0, 6 0/0 d'intérêts suivant qu'ils sont à trois mois, six mois ou un an. — Le grand avantage de ces comptes de dépôts, c'est qu'ils permettent à chaque titulaire, sans aucune commission, de souscrire des billets et d'accepter des traites payables chez MM. Montier et Cie, en donnant un simple avis 10 jours avant l'échéance. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'Année 1864.

Le public est prévenu que le mardi 17 novembre 1863, à midi, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1864.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

Désignation des fournitures.

1 ^{er} GROUPE	Viande	kilogramme.
2 ^e GROUPE	Pain, 1 ^{re} qualité	id.
3 ^e GROUPE	Vin rouge	litre.
3 ^e GROUPE bis	Vin blanc	id.
	Bière	id.
	Chocolat	kilogramme.
	Gluten granulé	id.
	Semoule et crème de riz	id.
4 ^e GROUPE	Vermicelle	id.
	Riz	id.
	Fleur de farine	id.
	Pommes de terre	id.
5 ^e GROUPE	Carottes et navets	id.
	(Eufs	nombre.
6 ^e GROUPE	Beurre	kilogramme.
6 ^e GROUPE bis	Lait	litre.
	Farine d'orge	kilogramme.
	Farine de seigle	id.
7 ^e GROUPE	Orge en grains	id.
	Haricots	id.
	Lentilles	id.
	Pois	id.
7 ^e GROUPE bis	Paille de couchage	id.
	Alcool	id.
	Miel { blanc	id.
	jaune	id.
	Sucre (lumps blanc)	id.
	Pruneaux	id.
	Sel	id.
8 ^e GROUPE	Huile d'olives	id.
	Vinaigre	id.
	Bougies stéariques	id.
	Chandelles	id.
	Huile à brûler	id.
	Savon ordinaire	id.
	Cristaux de soude	id.
8 ^e GROUPE bis	Saindoux de 1 ^{re} qualité	id.
	Linge { bandes roulées	id.
	à grand linge	id.
	à petit linge	id.
9 ^e GROUPE	Charpie de fil	id.
	Charpie de chanvre	id.
	Charpie de filasse épurée	id.
	Bois à brûler	quintal métrique.
	Charbon de bois	hectolitre.
10 ^e GROUPE	id. de terre	quintal métrique.
	Coke	id.
	Fagots d'allumage	nombre.
	Objets de bureau	maiss.
11 ^e GROUPE	Id. id.	nombre.
	Id. id.	kilogramme.
	Fioles à médecine	nombre.
12 ^e GROUPE	Faïence et porcelaine	id.
	Terre et grès	id.
	Verre	id.
13 ^e GROUPE	Blanchissage	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent. En ce qui concerne le pain, la durée du marché à intervenir pour 1864, sera d'abord fixée à 6 mois, le ministre se réservant la faculté de continuation pendant un mois, en raison de l'imprévu des réadjudications, et la latitude de prorogation aux prix et conditions consentis.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, upité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57,2, s'exprimera trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1863, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux, légumes secs, huile à brûler, sucre et miel, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 12 octobre 1863.

(574)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 25 octobre 1863, à midi,

En un ou plusieurs lots, au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ, appartenant à MM. les héritiers Bouge, sise au Chapeau, commune de Saint-Lambert, joignant la route de Tours des deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, pavillon, jardins plantés d'arbres à fruits et de ceps en bon rapport, avec plusieurs puits et bassins, quetier et une pièce d'eau très-poissonneuse.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication pour la totalité ou pour portions.

Il y aura facilités pour les paiements.

S'adresser audit M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, et à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145, à Saumur. (562)

Etude de M^e C. BOUCHARDEAU, avoué à Tours.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

A de très-bonnes conditions,

UNE PROPRIÉTÉ,

Composée de DEUX FERMES, d'une RÉSERVE DE PRÉS et de BOIS-TAILLIS, d'une contenance cadastrale de 204 hectares, dont plus de 100 hectares de très-bonnes terres propres au défrichement et d'un grand avenir, située communes de Favrolles et de Luçay-le-Mâle, canton de Valençay (Indre).

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. Princé-Gaudin, propriétaire à Langeais (Indre-et-Loire), qui se rendra sur les lieux pour faire visiter si on le désire. (507)

Etude de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine,

Ensemble ou séparément,

LES

MOULINS A EAU ET A VENT

DE BEAUREPAIRE

ET LE

Grand Étang de Beaurepaire,

Qui alimente les moulins à eau;

Le tout situé communes de Cléré et Saint-Maurice-la-Fougereuse, comprenant quatre paires de meules et 42 hectares de terrain, y compris l'étang.

S'adresser, soit à M. JUDES, garde particulier de la terre de Beaurepaire, soit à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil. (553)

MÉTAIRIE

DE L'ABBAYE DE MÉRON

Contenant 23 hectares 26 ares,

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine

OU A VENDRE

Ensemble ou en détail.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, ou à M. Lepot, rue de Bordeaux, à Saumur. (569)

A VENDRE OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (412)

MAGASIN DE LIBRAIRIE

Situé à Saumur (Maine-et-Loire), A CÉDER

Pour cause de santé.

S'adresser à M. A. GAULTIER, libraire à Saumur. (568)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

L'HOTEL

DE LA POSTE,

Tenu

par M^{me} veuve BOSSIER, Aux ROSIERS (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Très-jolie CHIENNE COUCHANTE parfaitement dressée. S'adresser à M. BULLEAU, expert au Coudray-Macouard. (571)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, occupée en ce moment par M. Paul Lambert, composée de salons, salle à manger, galerie, plusieurs chambres à coucher, greniers, vastes servitudes, cour et grand jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (566)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, en bon état, avec écurie, sise prolongement de la rue Neuve-Beaurepaire. S'adresser à M. VALLIER, huissier.

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle. S'adresser à M^{me} veuve TESSIÉ-BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10.

A LOUER

MAISON AVEC GRAND JARDIN,

Cour, Remise

ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX, Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUX, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

UNE MAISON

Située rue Royale et place du Roi-René, occupée présentement par M. Freslon, sellier-carrossier.

Au rez-de-chaussée, grands magasins, ateliers, chambre à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Premier étage, salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Un grand balcon régnant sur le tout.

Deuxième étage, même disposition que ci-dessus, mais sans balcon.

Cave et grenier. S'adresser à M. ROCHER aîné, place du Roi-René. (570)

AVIS.

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3^e classe. S'adresser au bureau du journal.

On demande une COMPTABILITÉ ou une place de VOYAGEUR. S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 OCTOBRE.			BOURSE DU 9 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	67 70	» 15	» »	67 85	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852	95 60	» »	» 40	96	» 40	» »
Obligations du Trésor	» »	» »	» »	452 50	» »	» »
Banque de France	» »	» »	» »	3307 50	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1335	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau	» »	» »	» »	1280	» »	» »
Crédit Agricole	695	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier	1183 75	13 75	» »	1185	» 1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris	758 75	» »	1 25	760	» 1 25	» »
Orléans (estampillé)	983 75	» »	» »	983 75	» »	» »
Orléans, nouveau	812 50	» »	6 25	815	» 2 50	» »
Nord (actions anciennes)	985	» »	5 »	986 25	» 1 25	» »
Est	506 25	» »	3 75	507 50	» 1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1015	» »	5 »	1010	» 5 »	» »
Midi	700	» »	6 25	700	» »	» »
Ouest	507 50	» »	2 50	511 25	» 3 75	» »
Genève	497 50	1 25	» »	498 75	» 1 25	» »
Dauphiné	483 75	1 25	» »	483 75	» »	» »
Ardennes	480	» »	5 »	478 75	» »	1 25
Algériens	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1720	» »	5 »	1730	» 10 »	» »
Canal de Suez	506 25	» »	2 50	505	» »	1 25
Transatlantiques	527 50	» »	2 50	528 75	» 1 25	» »
Autrichiens	406 25	1 25	» »	405	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards	566 25	3 75	» »	568 75	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel	420	» »	1 25	423 75	» 3 75	» »
Russes	421 25	» »	» »	420	» »	1 25
Romains	410	» »	» »	415	» 5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	705	» 1 25	» »	708 75	» 3 75	» »
Saragosse	630	» »	5 »	630	» »	» »
Portugais	510	» »	» »	510	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	300	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Est	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^e, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (255)